



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du jeudi 28 aout 2014 à 18h30 en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres Présents à l'ouverture de la séance : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Xavier LONG, Sophie GOURCEAUX, Henriette COLLET, Claude BLANCHET, Norédine FRIH, Stéphanie ROUX, Isabelle PALMARINI, Julien BRENIERE (arrivé à 18H45), Thomas BETH (arrivé à 18H50).

Membre excusé : Laurence DESLANDES procuration à Thomas BETH, Sonia MARMUGI procuration donnée à Stéphanie ROUX, Véronique GENSUL procuration donnée à Norédine FRIH.

Membre absent : Eric LIONS.

Secrétaire de séance : Henriette COLLET.

ORDRE DU JOUR :

- 1/. Ouverture d'une ligne de Trésorerie
- 2/. Crédit relais TVA Espace Jeunesse Solidarité
- 3/. DM N°1 annule et remplace
- 4/. Tarifs garderie méridienne année scolaire 2014/2015
- 5/. Création de poste ATSEM principal 2^{ème} classe
- 6/. Conventions SDIS
- 7/. Equipement mobilier salle multi-activités de l'Espace Jeunesse Solidarité Plan de Financement
- 8/. Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014 adopté à l'unanimité.

1/. Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Monsieur l'Adjoint aux finances expose que pour des raisons de sécurité budgétaire, notamment pour permettre de temporiser les dépenses liées à l'Espace Jeunesse Solidarité dans l'attente de rentrées de subventions attendues, la commission finance, réunie le 14 aout 2014, a validé l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000€. Cette ligne ne sera utilisée que si le besoin est avéré.
Délibération adoptée à 12 voix pour et deux absentions.

2/. Crédit relais TVA Espace Jeunesse Solidarité

Monsieur l'Adjoint aux finances expose que la commune récupèrera la TVA liée aux investissements de l'Espace Jeunesse Solidarité, dans un délai de deux ans. La TVA relative aux travaux s'élève à 350 000 € environ, le crédit relais proposé au vote, d'une

durée de deux ans et à taux fixe (vérification faite auprès de la banque à l'issue du conseil) s'élève à 300 000 €.

Délibération adoptée à 12 voix pour, une voix contre et une abstention.

3/. DM N°1 annule et remplace

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires sur la section de fonctionnement votés le 20 juin 2014 ; la présentation de cette délibération était à revoir, car il s'agit d'une augmentation des dépenses et des recettes et non d'un mouvement budgétaires dans une même section.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4/. Tarifs garderie méridienne année scolaire 2014/2015

Monsieur le premier adjoint indique à l'assemblée que les nouveaux tarifs de la garderie méridienne sont proposés avant la rentrée scolaire de 2014/2015.

L'augmentation envisagée de 10 % pose question à certains conseillers qui y voient une pénalisation des familles ayant peu de moyens. Il est rappelé que ces tarifs restent en deçà de ceux pratiqués par le SIVU en charge de la garderie du soir et du matin.

Délibération adoptée à 11 voix pour et trois abstentions.

5/. Création de poste ATSEM principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire propose au vote cette délibération qui supprime un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe, et créer un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe, en raison de l'avancement de grade d'un agent municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6/. Conventions SDIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ces conventions visent à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et de formation, pendant leur temps de travail, dans le respect des nécessités de fonctionnement de la collectivité de M François Malaval, d'une part, et de M César Borges d'autre part, pompiers volontaires employés par la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7/. Equipement mobilier salle multi-activités de l'Espace Jeunesse Solidarité Plan de Financement

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cette délibération a été rajoutée au vote du conseil, pour pouvoir bénéficier d'une opportunité offerte de financer l'équipement de la salle multi-activité via la réserve parlementaire ; les dossiers étant à remettre au Ministère de l'Intérieur au plus tard le 4 septembre, le plan de financement suivant est proposé :

- Equipement salle multi-activité : 16 000 euros
- Réserve parlementaire : 8 000 euros
- Autofinancement : 8 000 euros

Délibération votée à l'unanimité.

8/. Questions diverses

- Le Pays Sud porteur du projet sur les itinéraires des belvédères et des vallées suspendues nous informe que le site de Serre-buzard a été retenu. Cette initiative consiste en la mise en réseau et la valorisation numérique et paysagère de lieux exceptionnels de contemplation du paysage à l'échelle du territoire du Pays Sud. Ce projet bénéficie d'un accompagnement financier de l'Europe, de l'Etat et de la

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 80% du coût global. L'autofinancement pour notre commune s'élève à 1900€ (30 000€/15 communes) ; le matériel installé sera rétrocédé à chaque commune.

- L'ONF demande qu'une convention pour les pâturages ovins et bovins soit établie. Il a été décidé que cette convention devrait être contractée entre le groupement pastoral et l'ONF.
- Le rapport de VEOLIA sur l'assainissement a été envoyé à chaque conseiller et présenté en séance. Il est consultable en mairie par la population.
- L'association pour le coût élevé de l'assainissement tiendra une réunion le lundi 8 septembre à 20h à la salle des fêtes.
- Les travaux d'assainissement de la Reste sont bien avancés ; ceux des Vazets devraient commencer prochainement et à cette occasion la mairie a proposé au syndicat d'électrification de l'Embrunais d'enfouir la ligne électrique.
- La société « les mangeurs de pierres » a demandé à la mairie de sortir des ardoises des anciennes ardoisières ; cette demande n'a pas obtenu satisfaction ; cette entreprise a été orientée vers Crévoux où des ardoisières sont exploitables.
- Les travaux d'enfouissement de la ligne à haute tension 63 000 volts vont débiter courant septembre 2014 et une grande quantité de terre va être évacuée ; le conseil municipal décide que cette terre ne pourra pas être déposée à la décharge publique municipale.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h34.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

